

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES DE BOURHA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

SUB-DIVISIONAL TENDERS BOARD OF THE
BOURHA COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : MONSIEUR LE MAIRE DE LACOMMUNE DE BOURHA
AUTORITE CONTRACTANTE : MONSIEUR LE MAIRE DE LACOMMUNE DE BOURHA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE BOURHA

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/SG/C.BHA/CIPM-
TBEC/2023 du 08/03/2023 En procédure d'urgence**

*pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de
classe à l'EP Djodjock (lot 1) et l'EP de Gamboura (lot 2) dans la Commune
de Bourha, Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême Nord.*

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023, Le Maire de la Commune de Bourha (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres *pour les travaux de Construction de deux (02) blocs (02 lots) de deux salles de classe à EP Djodjock (lot 1) et EP de Gamboura (lot 2) dans la Commune de Bourha ; Département du Mayo-Tsanaga ; Région de l'Extrême-Nord.*

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment : (poste ou volume des travaux).

- Les travaux préparatoires et étude ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie en bois ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

2. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : trois (03) mois.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en deux (02) lots ci-après définis :

No	INTITULE DU PROJET	Montant
01	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à EP Djodjock	22 000 000
02	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à EP de Gambia	22 000 000

NB : Un soumissionnaire ne peut être attributaire que d'un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **44 000 000 FCFA** soit **22 000 000** par lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public/MINEDUB de l'exercice 2023, sur la ligne d'imputation budgétaire No: **57 15 102 01 641306**

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre cent quarante mille (440 000) FCFA pour chaque lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA) à la Recette Municipale de BOURHA.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appel offres dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, au plus tard le **06/04/2023 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001 /AONO/SG/C.BHA/CIPM-BEC/2023 DU 08/03/2023 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE : DEUX BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A EP DJODJOBOK
ET EP DE GAMBOURA DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : BIP/MINEDUB- Exercice 2023

IMPUTATION : 57 15 102 01 641 306

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **06/04/2023 à 11 heures** précises dans la salle des réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Vingt Cinq Millions (25 000 000) de Francs CFA ;

d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

e) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha; téléphone **697 26 02 05** ; email : **combourha@yahoo.com** ; BP : **227 Mokolo**.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48**.

Copie :

- DDMINMAP/MT/MKLO ;
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon Tribune)
- Maître d'Ouvrage;
- Président CIPM/Bha ;
- SPM/Bha (pour archivage) ;
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage.

Bourha Le. 06 MARS 2023

